



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 54568

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'inquiétude grandissante, notamment chez les clients des kinésithérapeutes. En effet, avec la mise en place de quotas d'interventions pour chaque praticien, ceux-ci ne peuvent plus prodiguer autant de soins que les années précédentes sans risque de se voir sanctionner. Or, le libre choix de son praticien restait jusqu'à présent la norme de notre médecine. Avec le système de quota, ce postulat est battu en brèche et ne peut que susciter des interrogations parmi les clientèles médicales. C'est pourquoi il souhaiterait obtenir quelques éléments d'information sur cette institution des quotas et savoir si un premier bilan chiffré a pu être tiré de ce système.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54568

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6830